

**PROJET PROCES-VERBAL REUNION
CSE SSCT DU
27/04/2020**

15/05/2020

Présent pour la direction : M. Maurice directeur de site

Présents pour les élus : Mme Benoît via connexion Skype entreprise
 Mme Boulanger
 Mrs, Benoît, Bail, Hamelle, Le Luyer, l'Haridon, Mell

Collaborateurs : Mme Berthonnaud responsable relations humaines
 Mr Nigen directeur technique
 Mr Malledant préveteur sécurité

Elus absents : Mrs : Le Gall, Falchier

Début de réunion à 10h00

Questions	Réponses	Suivi	Délai
1. Validation du procès-verbal de la réunion CSE du 30 mars 2020	Le procès-verbal de la réunion CSE du 30.03.2020 est validé ce jour.		
2. les élus CSE CGT demandent de faire le point sur la prime exceptionnelle de continuité d'activité à l'attention des salariés	<p>Le secrétaire fait part que les salariés qui sont en télétravail méritent comme les salariés présents sur site, une reconnaissance au même titre pour la continuité de leur travail. Ils contribuent aussi à l'activité de l'entreprise. Il dit que la CGT a fait une demande en ce sens auprès de M. Laumonier pour qu'il revoie le montant de la prime pour les télétravailleurs.</p> <p>M. Maurice dit qu'ils feront remonter l'information au siège.</p> <p>Le secrétaire demande, si toutefois il y a une réponse négative du siège à la demande de la CGT, est ce que la direction locale pourrait envisager de revoir les montants ?</p>		

**PROJET PROCES-VERBAL REUNION
CSE SSCT DU
27/04/2020**

15/05/2020

	<p>M. Maurice répond qu'il ne pourra pas compléter quelque chose qui a été décidé par la direction générale, il est un peu prématuré pour prendre une décision. Il nous informe qu'un bilan de certaines activités sera à faire au moment venu.</p> <p>Mme Boulanger demande comment sont pris en compte les frais engagés pour les consommables pendant le télétravail.</p> <p>Mme Berthonnaud répond que ce n'est pas prévu dans ce dispositif.</p> <p>Mme Benoît dit que l'URSAFF prévoit un montant forfaitaire. Elle ajoute que le plus contraignant sera le forfait téléphonique qui risque de coincer.</p> <p>Mme Berthonnaud répond que c'est un dispositif exceptionnel, cela reste difficile à juger mais un bilan sera fait.</p> <p>M. Maurice dit qu'il faudra aborder le sujet, ce n'est pas au salarié de supporter le coût des frais téléphoniques au titre de l'entreprise.</p>	<p>Direction</p> <p>Mme Berthonnaud</p>	<p>Non précisé</p> <p>Non précisé</p>
<p>3. Calcul des primes pour personnel absent durant confinement</p>	<p>Les élus CFDT demandent comment vont se calculer les primes qui sont basées sur le temps de travail pour le personnel qui est en arrêt maladie due au COVID.19, garde d'enfants etc.,</p> <p>Mme Berthonnaud répond que dans ce cas :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la prime vacance est forfaitaire (pas de perte), - la prime 13^{ème} mois est basée sur 1/12^{ème} du salaire brut (déduction), on considère que l'absence est prise comme un arrêt-maladie hormis les trois jours de carence. - La prime d'intéressement est forfaitaire (déduction), considérée aussi comme un arrêt-maladie. <p>Mme Boulanger souligne qu'à partir du 1^{er} mai les personnes en arrêt passent au chômage partiel, ce qui leur inflige une double peine.</p> <p>Mme Benoît demande si une demande de chômage partiel a été faite.</p> <p>Mme Berthonnaud dit qu'elle ne connaît pas tout du dispositif du chômage partiel, elle prévoit un CSE extraordinaire pour informer les élus.</p> <p>On constate que tous les salariés arrêtés pour arrêt maladie, garde d'enfants seront pénalisés sur les primes, ce qui nous apparaît injuste car ce n'est pas du fait du salarié.</p>	<p>Mme Berthonnaud</p>	<p>Non précisé</p>
<p>4. Réception bobines éclatées au déchargement</p>	<p>Mme Boulanger fait remarquer que les bobines arrivent très fréquemment abîmées, elle demande si une action pourrait être faite auprès des papetiers et transporteurs afin qu'ils fassent attention lors du chargement des bobines.</p> <p>M. Maurice dit que le service qualité fera un bilan sur la recrudescence du taux de non-conformité à la réception des bobines. Un rappel sera fait aux caristes déchargement bobines pour qu'ils remplissent les documents NC (non-conformité) afin d'avoir un moyen de retour vers les papetiers et les transporteurs. Il précise que si l'on constate une dérive, il faudra rappeler aux papetiers qu'on attend un service à la hauteur au même titre que nous avons en vers de nos clients.</p> <p>Il rappelle que s'il n'y a pas de non-conformité, cela vient s'imputer en tant que déchet aux critères de la prime d'intéressement.</p>	<p>Service qualité</p>	<p>Non précisé</p>

PROJET PROCES-VERBAL REUNION
CSE SSCT DU
27/04/2020

15/05/2020

<p>5. Prévenir à l'avance les personnels lors des travaux prévus sur machines</p>	<p>Mme Boulanger dit que trois vendredis de suite, le personnel de la MO a été prévenu le soir à 21h00 qu'il y a aurait des travaux de peinture le samedi. Elle précise que le fait de prévenir tardivement remet toute la logistique de l'approvisionnement des bobines. Elle demande que dans la mesure du possible, d'informer le personnel à l'avance. M. Maurice nous informe que la MO dispose d'un performance-board à leur disposition et que celui-ci pourrait servir à faire passer les informations de ce type. Une consigne sera faite auprès des RF et de la maintenance pour mieux exploiter le performance-board. Mme Boulanger demande quand toutes les machines seront équipées de performance-board, demande si ce sera une information générale. M. Maurice répond que pour l'instant les machines ne seront pas équipées de performance-board.</p>	Direction	Non précisé
<p>6. Les élus CSE CGT demandent La présentation de la réévaluation des risques au poste presse-palettes (point N° 7 CSE SSCT du 17.02.2020)</p>	<p>Le préveteur répond qu'il n'a pas eu le temps de le faire. M. Maurice veut qu'il y ait une date de fixée pour continuer sur ce dossier. Les élus font remarquer que le pilote de la réévaluation des risques n'est plus là, ils rappellent que ce poste de travail comporte des dangers pour les opérateurs.</p>	Direction	Non précisé
<p>7. Retour sur visite d'inspection 924 et choix prochaine enquête</p>	<p>Mrs Benoît et Mell présentent la visite d'inspection faite sur le combiné 924. On peut constater qu'il y a un manque de titulaires sur les combinés. Le poste de margeage est souvent utilisé pour des raisons de format de carton et de gamme opératoire. Ce sera à revoir avec le service des méthodes et le bureau d'études. Sur la partie environnement, plusieurs démarches sont à réaliser pour éviter des risques de chutes, de heurts, de manipulations pénibles. Les enquêteurs émettent d'équiper le 924 d'un convoyeur pour l'approche et l'évacuation des palettes lors de la manipulation des cartons au poste de margeage. On constate également la proximité de la station de lavage des clichés auprès des slotters. Une intervention doit être faite rapidement pour sécuriser l'accès à l'autopal pendant la phase de nettoyage. La direction nous informe que des interventions seront faites avant l'été et avant l'arrivée d'un nouveau combiné. Il faut trouver des solutions pour marger dans de bonnes conditions car certaines références clients, passent obligatoirement par le margeage à la main avec cet impératif. Le service production fera un point sur la gamme opératoire avec le bureau des méthodes et des études pour faire un tri. M. Maurice nous informe qu'un projet d'installation d'imprimantes sur toutes les machines est prévu pour septembre. Voir documents en annexe. La prochaine visite d'inspection sera réalisée par Mrs Benoît et Le Luyer et concernera le stock palettes.</p>	Maintenance Service production Mrs Benoît Le Luyer	Non précisé Non précisé CSE juin

**PROJET PROCES-VERBAL REUNION
CSE SSCT DU
27/04/2020**

15/05/2020

8. Les élus CSE demandent la transmission :			
a)La fiche d'entreprise 2019	Mme Berthonnaud dit qu'elle a envoyé un courrier le 28 février à la médecine du travail demandant la remise à jour de la fiche d'entreprise ainsi que le rapport annuel du médecin. Elle précise que Mme Labories devait venir le 16 avril sur le site pour mettre à jour la fiche d'entreprise, mais vu les restrictions actuelles ce déplacement est reporté après le déconfinement.	Mme Berthonnaud	Non précisé
b)Le rapport annuel du médecin du travail 2019	Mme Berthonnaud dit qu'elle est toujours en attente du rapport, elle va relancer le médecin du travail.	Mme Berthonnaud	Après déconfinement
9. Les élus CSE CGT demandent l'avis des assureurs pour le rajout d'extincteurs (point N°8 CSE SSCT du 17.02.2020)	M. Nigen indique qu'il n'y a pas d'exigence particulière pour l'installation de trois extincteurs sur le Parc palettes, il y aura bien l'installation de trois extincteurs à eau pulvérisée. Il dit que la première préoccupation des assureurs est de s'assurer de la conformité du réseau Sprinkler. Pour information, suite à un appel d'offre nationale du groupe, nous avons changé de fournisseur d'extincteurs. C'est la société SCUTUM qui est en charge de l'entretien des extincteurs etc. M. Nigen précise que suite à un accident dû à une mauvaise manipulation lors de la vérification d'un poteau incendie, DS Smith Bretagne ne veut plus voir cette société intervenir sur le site. Actuellement nous sommes sans prestataire, pour la mise en place des trois extincteurs sur le Parc palettes et l'installation d'extincteurs au local CSE, c'est la société ASI qui est intervenue.	Direction	Non précisé
10. Les élus CSE CGT demandent où en est la mise en place les extincteurs au local CSE (CSE SSCT 24.06.2019)	Réponse dans le point N°9.		
11. Les élus CSE CGT demandent la date de la	Le secrétaire dit que les masques en tissu qui ont été reçus et distribués, ne sont pas homologués et demande si pour les prochaines livraisons, nous aurons des masques homologués. Le préveteur dit que l'homologation des masques est faite par la DGA (direction générale de l'armement) et il est très compliqué d'en avoir.		

PROJET PROCES-VERBAL REUNION
CSE SSCT DU
27/04/2020

15/05/2020

distribution des masques homologués	Mme Benoît demande si les masques commandés sont homologués AFNOR. Le préventeur répond que c'est toute l'ambigüité de ce dispositif qui définit comment doit être confectionné un masque. Il précise que toutes les entreprises qui fabriquent des masques en tissu respectent la norme AFNOR et ensuite doivent envoyer les masques à tester à la DGA. Le préventeur annonce qu'une commande de 500 masques est passée avec la société Rozen et 500 masques avec Armor-Lux. M. Maurice dit que 100 visières vont être réparties pour le personnel qui le souhaite et suivant les distanciations qui ne sont pas respectées.	Préventeur	15 jours
12. Les élus CSE CGT demandent une intervention pour que les fuites de toit récurrente au-dessus du simple face cessent	M. Nigen affirme qu'effectivement il y a eu plusieurs fuites d'eau qui ont été constatées dont une au simple face Facer N°2, la maintenance est intervenue pour y remédier. Une inspection a également été faite au stock bobines au niveau des centra lux ou s'accumule la mousse, des feuilles qui font rétention d'eau et par capillarité, l'eau arrive à s'insérer entre le bac acier et le translucide. Les fuites d'eau entre le bâtiment bobines et l'ancien hall MO n'ont pas été traitées pour des raisons d'accessibilité.	Maintenance	SEMAINE 18
13. Les élus CSE CGT demandent si le port d'un gilet jaune est obligatoire pour aller nettoyer les filtres des bobsts	M. Nigen dit que le nettoyage des filtres des bobsts est confié à la société Poher Propreté, mais pour l'acheminement des filtres vers la station de lavage, pour des raisons de coactivité et de visibilité, il faut porter le gilet jaune sur la voirie. Il précise qu'il est judicieux de porter le gilet jaune.		
14. Pour sécuriser le passage entre le broyeur et le presse à balles et canaliser les piétons, les élus CSE CGT demandent la mise en place d'un panneau de ralentissement ou d'un passage piétons	M. Nigen dit que dans les projets il était question de matérialiser des passages piétons au niveau des traversées du local broyeur et le bâtiment déchets, dès que l'on pourra refaire une campagne de peinture, les trois passages piétons seront matérialisés par la société Ouest Signal. Un passage piéton entre l'atelier maintenance et le portakabin maintenance, un entre le local colle et la chaufferie et un entre le local broyeur à plaques et le bâtiment déchets.	Ouest signal	Non précisé
15. Pour éviter la cohabitation des chariots et opérateurs, les élus CSE CGT	M. Maurice dit qu'ils sont disposés à mettre en place un système simple de témoin rouge / vert aimanté suffisamment grand que le conducteur mettrait en place dès que la benne à déchets serait pleine.	M. Morvannou	Pour la rentrée

PROJET PROCES-VERBAL REUNION
CSE SSCT DU
27/04/2020

15/05/2020

 demandent la mise en place d'un dispositif permettant de dire que la benne à déchets est à vider	<p>M. Morvannou est en charge du dispositif, l'objectif est que cela soit fait au plus tard avant la rentrée.</p>		
16. Les élus CSE CGT demandent que le chariot T1 est les mêmes fonctions que le T2	<p>M. Nigen dit qu'une partie du parc chariots a été renouvelé et équipé de la version ESK M4 plus complète que la version ESK M3. L'autre partie des chariots sont équipés de la version ESK M3 mais on ne peut pas faire venir les techniciens pour ce genre d'intervention, seulement pour la partie dépannage.</p>	Société STILL	Non précisé
17. Les élus CSE CGT demandent un réapprovisionnement de catadioptres	<p>M. Maurice dit qu'il y en a plein à la maintenance. Il dit que les conducteurs doivent en faire part aux responsables de factions. Les élus CGT précisent qu'il n'y a pas assez de catadioptres à disposition quand il y a beaucoup de commande de collage.</p>		
18. Les élus CSE CGT demandent si les travaux d'agrandissement des vestiaires peuvent être avancés avant d'avoir la certification BRC-IoP	<p>M. Maurice dit que nous ne sommes pas dans la liste des usines prioritaires pour avoir la certification BRC-IoP, pas avant 2022/2023 ou 2023/2024. Il dit que ce sont des décisions qui ont été prises par la cellule hygiène qui est rattachée à M. Trudelle. M. Maurice dit que l'agrandissement des vestiaires sera seulement fait quand nous passerons en BRC-IoP, donc on ne peut pas anticiper des travaux. Il fait savoir que cela ne nous empêche pas de faire une réflexion sur les vestiaires. Il n'y a pas encore d'exigence de la part de nos clients. Mme Benoît dit que la plupart des clients demandent si nous sommes certifiés. Mme Boulanger dit si un client Bretagne exigerait que nous soyons certifiés BRC, cela pourrait être modifié ? M. Maurice répond oui. M. Maurice précise qu'en étant BRC, il y a quelques contraintes à savoir le port de charlotte, de cache barbe, sur le temps d'habillage etc. Il dit que l'on commence déjà à préparer le site pour la certification par le remplacement des palettes d'atelier bois par des palettes en plastiques. Il nous informe qu'il y aura des discussions à mener sur le déconfinement entre le CSE et la direction, sur les vestiaires pour le processus de la mise en place de la certification BRC-IoP, sur la prime d'habillage et de déshabillage, sur le port obligatoire de charlotte, surblouse pour les visiteurs etc. qui générera des modifications au règlement intérieur.</p>		

PROJET PROCES-VERBAL REUNION
CSE SSCT DU
27/04/2020

15/05/2020

	<p>Le secrétaire dit que la prime d'habillage et de déshabillage peut-être mise en place avant la certification. M. Maurice répond oui. Mme Boulanger dit que l'on aurait dû engager des discussions sur le sujet puisqu'il est déjà inscrit dans le règlement intérieur.</p>	Direction	Non précisé
19. Les élus CSE CGT demandent si un technicien STILL a le droit de conduire un chariot OMAN	<p>Le secrétaire explique que les techniciens de la société STILL et OMAN vont les uns comme les autres sur les chariots qui ne sont pas de leur société, c'est pourquoi nous demandons si un accident interviendrait et que le chariot n'appartient pas à la société du technicien mis en cause, qui est responsable ? M. Maurice explique qu'en matière de responsabilité, c'est le directeur du site qui est responsable. Il dit que les chariots sont assurés par l'entreprise, les techniciens qui interviennent son détenteur d'un CACES et sont tous assurés par le biais de leur société. Il dit que le plan de prévention sera complété en rajoutant le CACES des techniciens.</p>	Préventeur	Non précisé
20. Pour éviter tout risque d'accident, chute de hauteur, les élus CSE CGT demandent de faire une campagne pour vérifier toutes les cornières de sécurité au sol	<p>M. Nigen dit qu'une campagne de recensement et de vérification sera faite ainsi qu'un marquage avec de la peinture rouge pour être visible.</p>	Maintenance	Non précisé
21. Afin d'écartier tout danger de manipulation, de chutes, d'entorses, de lumbagos etc., les élus CSE CGT demandent le retrait des commandes margées à la main qui passent sur le 924	<p>Point débattu au point N°7. M. Maurice dit qu'il faut trouver quelque chose pour améliorer les conditions de travail au poste du margeur dans la mesure de ce qui est raisonnable de faire. Il dit que les commandes margées à la main ne seront pas enlevées. M. Mell dit que l'étude de la gamme opératoire a déjà été faite lors de la mise en place du chargeur. Le secrétaire demande si le prochain combiné vient en supplément des combinés existant ou en remplacement. M. Maurice répond que le nouveau combiné vient en remplacement du 924 et du ZLM.</p>	Préventeur	Non précisé
22. Point sur les risques NRJ / Actualisation de la liste des risques	<p>Sur la présentation de mars, il y a deux risques de rajouter : celle du service pré-print et celle des balles à déchets lors d'un chargement. Pour le mois d'avril il y a également eu deux risques, un à la MO dû à une fuite de vapeur et un deuxième pour le passage de soufflette sous le podium d'une bobst qui a été classée en risque noir.</p>		

**PROJET PROCES-VERBAL REUNION
CSE SSCT DU
27/04/2020**

15/05/2020

	<p>M. Maurice dit qu'il va demander à M. Morvannou, au préveteur de se réunir cette semaine pour passer en revue les risques dans cette zone. Il dit que personne ne doit être sous le podium machine en marche, cela devrait être proscrit.</p> <p>M. Nigen dit qu'au cas où il y a un choc, un malaise et que personne n'est au courant qu'il y a quelqu'un en dessous d'un podium, présente un risque.</p> <p>Le secrétaire dit qu'il serait bien de rajouter les risques noirs évoqués au point N°7.</p> <p>M. Maurice veut voir si ce sont des points à rajouter comme risque noir.</p>					M. Maurice	Non précisé																																						
23. Résultats sécurité à fin mars	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr style="background-color: #FFD700;"> <th style="text-align: center; padding: 5px;">Indicateurs</th><th style="text-align: center; padding: 5px;">YTD 2017-2018</th><th style="text-align: center; padding: 5px;">YTD 2018-2019</th><th style="text-align: center; padding: 5px;">YTD 2019-2020</th><th style="text-align: center; padding: 5px;">Objectifs</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center; padding: 5px;">Tf1 (AT AA)</td><td style="text-align: center; padding: 5px;">16,64</td><td style="text-align: center; padding: 5px;">39,87</td><td style="text-align: center; padding: 5px;">3,44</td><td style="text-align: center; padding: 5px;">2,15</td></tr> <tr> <td style="text-align: center; padding: 5px;">Tf2 (AT AA+SA)</td><td style="text-align: center; padding: 5px;">26,63</td><td style="text-align: center; padding: 5px;">39,87</td><td style="text-align: center; padding: 5px;">6,88</td><td style="text-align: center; padding: 5px;">11,7</td></tr> <tr> <td style="text-align: center; padding: 5px;">%SR</td><td style="text-align: center; padding: 5px;">0,67</td><td style="text-align: center; padding: 5px;">1,88</td><td style="text-align: center; padding: 5px;">0,06</td><td style="text-align: center; padding: 5px;">0,108</td></tr> <tr> <td style="text-align: center; padding: 5px;">Total accidents (AT AA+AT SA)</td><td style="text-align: center; padding: 5px;">8</td><td style="text-align: center; padding: 5px;">12</td><td style="text-align: center; padding: 5px;">2</td><td style="text-align: center; padding: 5px;">NA</td></tr> <tr> <td style="text-align: center; padding: 5px;">Total accidents intérimaires</td><td style="text-align: center; padding: 5px;">0</td><td style="text-align: center; padding: 5px;">0</td><td style="text-align: center; padding: 5px;">0</td><td style="text-align: center; padding: 5px;">NA</td></tr> <tr> <td style="text-align: center; padding: 5px;">Total 1er Soins (CDI + intérimaires)</td><td style="text-align: center; padding: 5px;">27</td><td style="text-align: center; padding: 5px;">25</td><td style="text-align: center; padding: 5px;">15</td><td style="text-align: center; padding: 5px;">NA</td></tr> <tr> <td style="text-align: center; padding: 5px;">Tf3 intérimaires (AT + soins)</td><td style="text-align: center; padding: 5px;">150,49</td><td style="text-align: center; padding: 5px;">89,48</td><td style="text-align: center; padding: 5px;">116,47</td><td style="text-align: center; padding: 5px;">NA</td></tr> </tbody> </table>					Indicateurs	YTD 2017-2018	YTD 2018-2019	YTD 2019-2020	Objectifs	Tf1 (AT AA)	16,64	39,87	3,44	2,15	Tf2 (AT AA+SA)	26,63	39,87	6,88	11,7	%SR	0,67	1,88	0,06	0,108	Total accidents (AT AA+AT SA)	8	12	2	NA	Total accidents intérimaires	0	0	0	NA	Total 1er Soins (CDI + intérimaires)	27	25	15	NA	Tf3 intérimaires (AT + soins)	150,49	89,48	116,47	NA
Indicateurs	YTD 2017-2018	YTD 2018-2019	YTD 2019-2020	Objectifs																																									
Tf1 (AT AA)	16,64	39,87	3,44	2,15																																									
Tf2 (AT AA+SA)	26,63	39,87	6,88	11,7																																									
%SR	0,67	1,88	0,06	0,108																																									
Total accidents (AT AA+AT SA)	8	12	2	NA																																									
Total accidents intérimaires	0	0	0	NA																																									
Total 1er Soins (CDI + intérimaires)	27	25	15	NA																																									
Tf3 intérimaires (AT + soins)	150,49	89,48	116,47	NA																																									
	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr style="background-color: #FFD700;"> <th style="text-align: center; padding: 5px;">Indicateurs</th><th style="text-align: center; padding: 5px;">Réalisé</th><th style="text-align: center; padding: 5px;">Objectif mensuel</th><th style="text-align: center; padding: 5px;">Cumul 2019-2020</th><th style="text-align: center; padding: 5px;">Objectif exercice</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center; padding: 5px;">Nb de VCS</td><td style="text-align: center; padding: 5px;">13</td><td style="text-align: center; padding: 5px;">30</td><td style="text-align: center; padding: 5px;">354</td><td style="text-align: center; padding: 5px;">360</td></tr> <tr> <td style="text-align: center; padding: 5px;">Nb d'accueils sécurité</td><td style="text-align: center; padding: 5px;">3</td><td style="text-align: center; padding: 5px;">-</td><td style="text-align: center; padding: 5px;">52</td><td style="text-align: center; padding: 5px;">100%</td></tr> <tr> <td style="text-align: center; padding: 5px;">Nb de STOP 5</td><td style="text-align: center; padding: 5px;">27</td><td style="text-align: center; padding: 5px;">22</td><td style="text-align: center; padding: 5px;">263</td><td style="text-align: center; padding: 5px;">264</td></tr> <tr> <td style="text-align: center; padding: 5px;">Nb d'observations HSE</td><td style="text-align: center; padding: 5px;">22</td><td style="text-align: center; padding: 5px;">48</td><td style="text-align: center; padding: 5px;">456</td><td style="text-align: center; padding: 5px;">583</td></tr> <tr> <td style="text-align: center; padding: 5px;">% d'observations HSE clôturées</td><td style="text-align: center; padding: 5px;">60%</td><td style="text-align: center; padding: 5px;">80%</td><td style="text-align: center; padding: 5px;">78%</td><td style="text-align: center; padding: 5px;">80%</td></tr> <tr> <td style="text-align: center; padding: 5px;">Nb de participants aux 1/4h. sécurité</td><td style="text-align: center; padding: 5px;">81</td><td style="text-align: center; padding: 5px;">35</td><td style="text-align: center; padding: 5px;">471</td><td style="text-align: center; padding: 5px;">420</td></tr> </tbody> </table>					Indicateurs	Réalisé	Objectif mensuel	Cumul 2019-2020	Objectif exercice	Nb de VCS	13	30	354	360	Nb d'accueils sécurité	3	-	52	100%	Nb de STOP 5	27	22	263	264	Nb d'observations HSE	22	48	456	583	% d'observations HSE clôturées	60%	80%	78%	80%	Nb de participants aux 1/4h. sécurité	81	35	471	420					
Indicateurs	Réalisé	Objectif mensuel	Cumul 2019-2020	Objectif exercice																																									
Nb de VCS	13	30	354	360																																									
Nb d'accueils sécurité	3	-	52	100%																																									
Nb de STOP 5	27	22	263	264																																									
Nb d'observations HSE	22	48	456	583																																									
% d'observations HSE clôturées	60%	80%	78%	80%																																									
Nb de participants aux 1/4h. sécurité	81	35	471	420																																									

PROJET PROCES-VERBAL REUNION

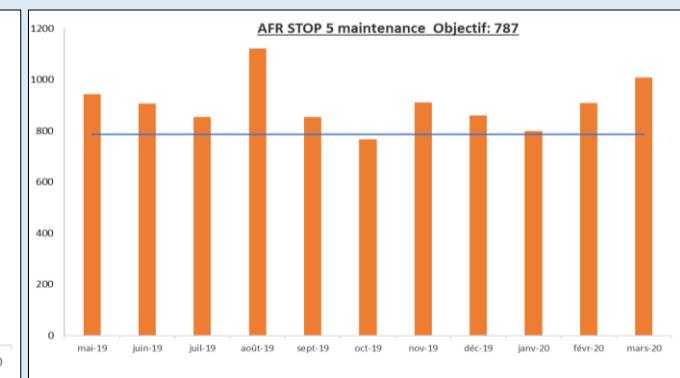
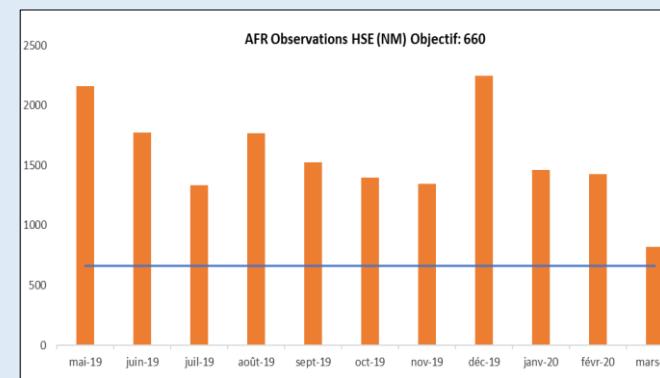
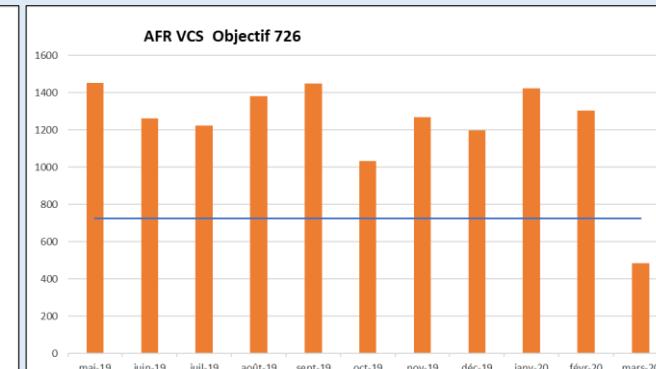
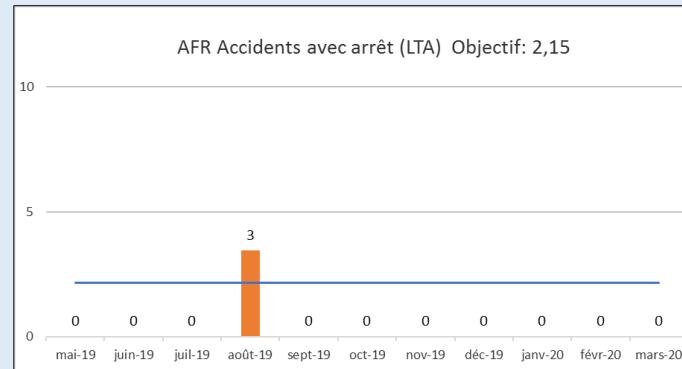
CSE SSCT DU

27/04/2020

15/05/2020

Commentaires :

02/03/2020 : AT AA technicien entreprise extérieure lors de la vérification des poteaux incendie.



Cette année on ressource deux accidents, l'objectif en VCS n'a pas été atteint, lié au COVID.19.

Fin de réunion à 15h30

Prochaine réunion le 22 juin 2020 à 10h00

Secrétaire
Jean-Luc BENOIT

